

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 24 septembre 2013**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par M. GOUDEAU), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (3) M. BARRON, Mme GAUTHIÉ, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 16 septembre 2013

**Délibération n° : 46-2013**

**Objet : Résidence Abrioux – convention de mise à disposition de locaux**

Madame Mériame MEZGUELDI, artiste peintre, a bénéficié pendant plusieurs années de locaux mis à sa disposition par le Centre Communal d'Action Sociale sur le site de la résidence pour personnes âgées Les Bégonias.

La résidence les Bégonias ne pouvant plus accueillir Madame MEZGUELDI, un bureau de 20 m<sup>2</sup> pouvant servir d'atelier a été mis à sa disposition à la résidence sociale Abrioux, ainsi qu'un local de type « réserve » par convention du 17 octobre 2012.

Cette mise à disposition est gracieuse, l'artiste s'engageant à prendre une assurance multirisque habitation.

La première convention représentant une période d'adaptation, des actions de participation entre le personnel, les résidents et l'artiste pourraient être envisagées selon des modalités à définir.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- valident le projet de convention de mise à disposition de locaux présenté en séance,
- autorisent le Président ou son représentant légal à apporter toute modification ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DISH : 1  
Receveur Municipal : 2

Préfecture de la Côte d'or

Déposé le :

- 1 OCT. 2013



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

  
Nathalie POPADYAK



**PUBLIÉ LE 25 SEP. 2013**